Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20260702-D_824B_010726-DE

Commune de Plouguerneau
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1er juillet 2026
--oOo--

Nombre de conseillers :

En exercice	29
Présents	26
Votants	29

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le 1er juillet 2026 à 19h00 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Renaud LE FLOCH, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : JULIE LEON élue à l'unanimité.

ETAIENT PRESENTS : Renaud LE FLOCH - Stéphane PHILIPPOT - Julie LEON - Gildas ABGUILLERM - Jean-Luc CABON - Marie-Christine LOZACH - Jean-François TREGUER - Lédie LE HIR - Alain VIDAL - François LE BRUN - Francis KERVELLA - Yvon BESCOND - René CHAPEL - Christophe GUEGANTON - Florent TERRAUX - Isabelle LE MOAL - Stéphanie LE PRIOL - Virginie PETTON LESVEN - Camille GAUDRY - Adeline TADIER - Sophie MARCHAND LECLERE - Océane LE MEUR - Guénolé VIGOUROUX - Isabelle DEWU - Nolwen L'HOSTIS - Thibault CASSIN

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :
Aurélie TOUL procuration à Lédie LE HIR
Karine RIOU procuration à Camille GAUDRY
Yannig ROBIN procuration à Nolwen L'HOSTIS

Nomenclature ACTES 8.2.4.b	AVENANT 2 A LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) PROLONGATION DE LA CONVENTION JUSQU'AU 31.12.2027

La Communauté de communes du Pays des Abers, les 13 communes du territoire, la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère et le Conseil départemental du Finistère ont signé une Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.
Cette démarche partenariale vise à structurer et coordonner les politiques publiques en direction des familles, notamment dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité et des solidarités.
La convention repose sur quatre axes stratégiques :

- la place et l'engagement des jeunes ;
- l'accompagnement de toutes les familles ;
- l'espace ressource ;
- la solidarité.

Dans la perspective des élections municipales de mars 2026 et du renouvellement des exécutifs locaux, les partenaires réunis lors du comité de pilotage CTG du 11 décembre 2025 ont considéré qu'il convenait de prolonger d'une année la convention actuelle afin de permettre l'élaboration d'un nouveau projet territorial partagé dans des conditions optimales à compter de 2027.
Cette prolongation permettra également d'assurer la continuité des actions engagées et le maintien des financements liés à la CTG, notamment au titre des prestations de service et bonus territoire versés par la CAF.
Par ailleurs, l'année 2026 devra permettre aux partenaires de travailler collectivement à la mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance (SPPE), instauré au 1er janvier 2025, afin d'en préciser les enjeux, les modalités d'organisation et les moyens nécessaires à l'échelle du territoire.

Vu la Convention Territoriale Globale signée pour la période 2022-2026 ;

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20260702-D_824B_010726-DE

Vu le projet d'avenant n°2 portant prolongation de la CTG jusqu'au 31 décembre 2027 annexé à la présente délibération ;

À la suite de l'avis émis en commission enfance jeunesse le 17 juin 2026, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- d'approuver l'avenant n°2 à la Convention Territoriale Globale prolongeant la convention jusqu'au 31 décembre 2027 ;
- d'autoriser Monsieur/Madame le maire à signer ledit avenant ainsi que tout document afférent.

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme en Mairie le 2 juillet 2026

Le Maire,
Renaud LE FLOCH

La secrétaire de séance,
Julie LEON